



8 juillet 2019

Viaduc de Riddes

Trafic poids lourds interdit

Dans le cadre des travaux planifiés sur l'A9, qui se déroulent actuellement sur le secteur Saxon-Riddes, les inspections ordinaires des ouvrages d'art ont mis en lumière des dégradations sur le viaduc de Riddes (sortie numéro 24). A titre de précaution et afin de permettre des investigations complémentaires, le trafic sera interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes dès lundi 8 juillet à partir de 15h00. Le trafic avait déjà été interdit aux véhicules de plus de 40 tonnes.

Le chantier de rénovation de l'autoroute dans la région de Martigny se concentre actuellement sur le secteur Saxon-Riddes. Dans ce cadre, des inspections des ouvrages d'art sont réalisées systématiquement, conjointement entre le canton et la Confédération.

Ces contrôles planifiés ont mis en lumière des dégradations. Certaines fenêtres de test réalisées pour évaluer l'état des câbles de précontraintes ainsi que les relevés visuels à l'intérieur des caissons ont révélé des altérations sur certains éléments d'ouvrages. La précontrainte est une technique de construction qui consiste à introduire des efforts internes à l'aide de câbles tendus dans le béton.

Afin de garantir la sécurité structurale du viaduc et jusqu'au terme des investigations complémentaires, une interdiction du trafic poids lourds est ordonnée selon le principe de précaution. Seuls les véhicules de moins de 3.5 tonnes sont autorisés à emprunter l'ouvrage à dater de lundi 8 juillet dès 15h00.

Le trafic avait déjà été interdit aux véhicules de plus de 40 tonnes le 24 juin. Désormais tous les poids lourds seront bannis pour permettre les vérifications nécessaires dans des conditions idéales et lever les doutes sur certains éléments de l'ouvrage, en particulier sur la précontrainte.

Les décisions définitives concernant le maintien de ces mesures, d'éventuelles autres restrictions ou encore les travaux à entreprendre sur le viaduc, seront communiquées à la fin de l'été 2019.

Propriété conjointe de l'Office fédéral des routes et du canton du Valais, cet ouvrage permet à la route cantonale T9 de passer sur le Rhône, sur plusieurs routes et chemins communaux, sur l'autoroute A9 ainsi que sur les voies CFF de la ligne ferroviaire du Simplon.

Personnes de contact

Vincent Pellissier, chef du Service de la mobilité, 027 606 35 05

